IVG médicamenteuse : Des nouvelles recommandations de la HAS à leur application.

Nathalie Trignol-Viguier

ANCIC

Centre d'orthogénie, CHU de TOURS

Commission IVG contraception santé sexuelle du CNGOF

Journée marseillaise de la reproduction, 18juin 2021

Merci à Emmanuelle LHOMME pour le partage de diapos

College de Gynécologie CVL

Objectifs de ces recommandations

- Pérenniser l'allongement de 7 à 9 SA à domicile, pour faire suite aux mesures de l'Etat d'urgence
- Améliorer l'offre de soins proposée aux femmes souhaitant recourir à une IVG en leur en facilitant l'accès
- Préciser le protocole médicamenteux, les conditions de prise en charge, de la demande à la consultation post IVG

Collège de Gynécologie CVL

RECOMMANDATIONS HAS: avril 2021

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

RECOMMANDER
LES BONNES PRATIQUES

RECOMMANDATION

Interruption volontaire de grossesse par méthode médicamenteuse – Mise à jour

Validé par le Collège le 11 mars 2021

- **IVG médicamenteuse jusqu'à 9 SA hors établissement de santé ou en établissement de santé avec ou sans hospitalisation**
- **Consultations en présentiel ou en téléconsultation pour tout ou partie** avec l'accord de la femme et si le professionnel de santé le juge possible.
- **Délivrance possible des médicaments par la pharmacie d'officine** si la totalité du parcours est réalisé en téléconsultation.

Collège de Gynécologie CVL

IVG médicamenteuse : schéma de la stratégie thérapeutique et des conditions de prise en charge – Mise à jour 2021

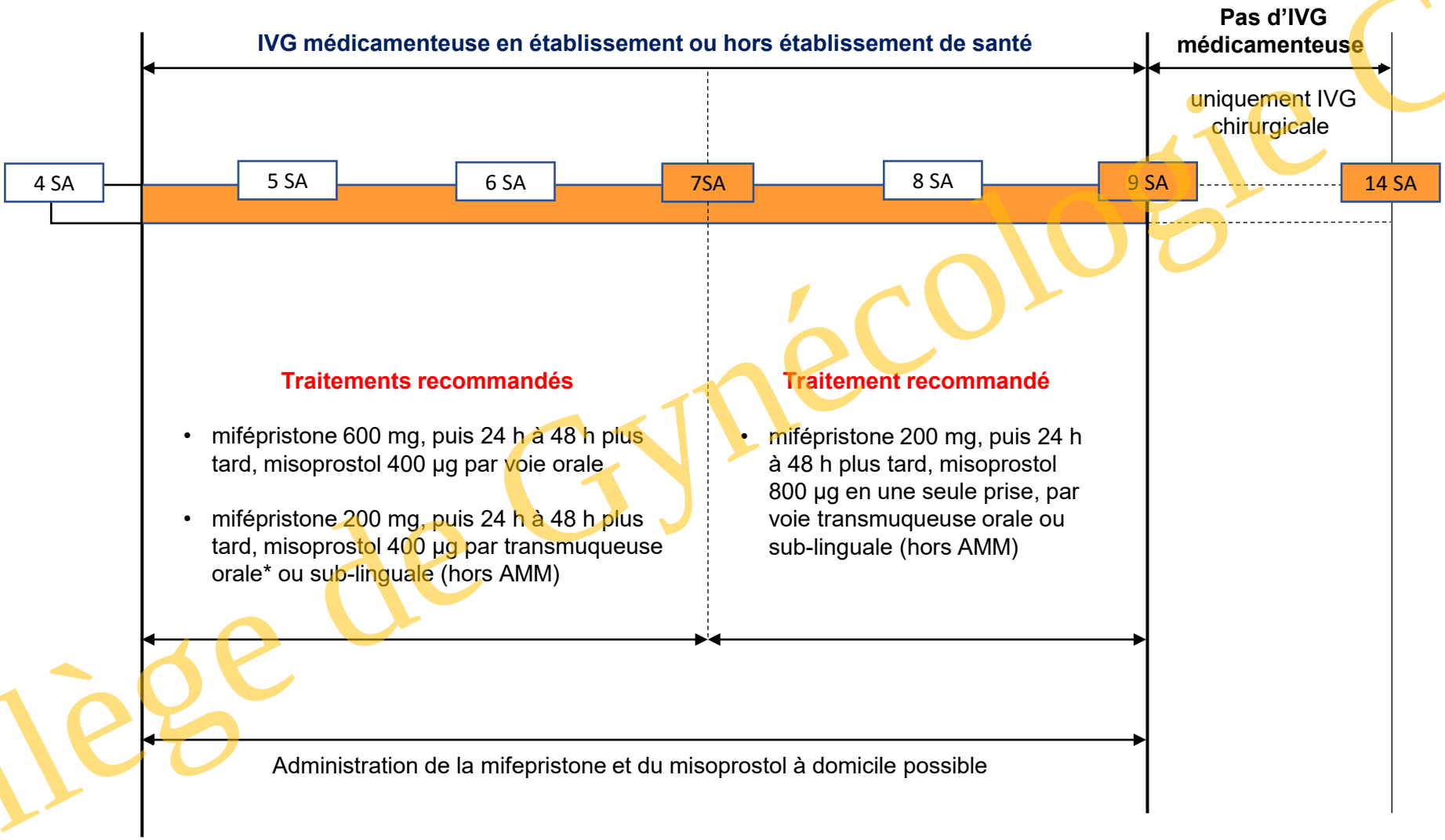

*: voie transmuqueuse orale : les comprimés sont mis en place entre les joues et les gencives et les femmes doivent avaler les fragments résiduels au bout de 30 minutes ; IVG : interruption volontaire de grossesse ; SA : semaines d'aménorrhée

Collège de Gynécologie CVL

Autres mesures recommandées par la HAS

- **Groupe ABO-D** : 1 seule détermination : ***l'absence de groupe ne doit pas retarder la prise en charge de l'IVG***
- **Antalgiques:** prescription systématique de palier 1 et 2
- **HCG urinaires semi-quantitatifs:** ***Contrôle d'efficacité par HCG urinaire semi-quantitatif adapté,*** HCG plasmatique ou échographie pelvienne
- **Info claires et précises,** orales et écrites sur la visualisation possible du sac/de l'embryon, les saignements, les douleurs, les échecs; fiche conseil sur les suites et n° d'urgence
- **Dépistages** IST, PCV (cyto ou HPV), ***violences conjugales***
- **En cas d'urgence:** Pouvoir se rendre ou joindre **rapidement** 24h/24 un établissement de santé qui puisse prendre en charge les complications en cas d'urgence.
- **Choix entre domicile et hospitalisation:** ***La femme doit pouvoir choisir le lieu de réalisation de son IVG*** : ES ou domicile.
- **Délivrance des médicaments:** ***A un moment adapté à l'emploi du temps de la femme et pas obligatoirement devant le professionnel***

Collège de Gynécologie CVL

Mesures en attente (1)

La DGS :

- **Décret sur l'IVG médicamenteuse à domicile pérennisant les mesures dérogatoires** de l'état d'urgence sanitaire (valable jusqu'au 30/09/21)
- **Obstacle législatif: IVG médicamenteuse à domicile à partir des ES**
  - Article L2212-2, **Modifié par Loi n°2001-588 du 4 juillet 2001 - art. 3**

"Elle ne peut avoir lieu que **dans** un établissement de santé, public ou privé, satisfaisant aux dispositions de l'article L. 2322-1 ou, dans le cadre d'une convention conclue entre le praticien et un tel établissement, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat."

- **Solution?**
  - Recours si refus en conseil d'état
  - L'IVG médicamenteuse commençant en ES se termine dans au moins 50% des cas à domicile donc "dans" n'est que partiel, l'initiation par un professionnel de santé d'un ES suffirait à justifier le "dans"
  - Egalité d'accès aux soins pour toutes: un acte fait hors ES doit pouvoir être fait en ES

Collège de Gynécologie CVL

Mesures en attente (2)

L'ANSM :

- **Recommandation temporaire d'utilisation (RTU)** pour encadrer et sécuriser la prescription, en dehors des AMM, des spécialités pharmaceutiques à base de mifépristone et celles à base de misoprostol
- **un avis sur l'autotest urinaire** pour le contrôle de l'IVG

Collège de Gynécologie CVL

Mesures en attente (3)

L'Assurance Maladie:

- **Les forfaits IVG médicamenteuses 7-9 SA**
- **Les alternatives possibles de posologies de mifépristone donneront-elles lieu à des forfaits différents avant 7 SA ?**
- **Nouveau forfait 7/9?**
- **Autotest urinaire accessible en ville? Inclus dans le forfait?**
- **PCR chlamydia trachomatis inclus dans le forfait?**

Collège de Gynécologie CVL

Tarification IVG médicamenteuse hors ES/Etat d'urgence

IC/ICS + FHV + IC/ICS : 100 € +/-

FMV si délivrés par méd ou SF : 83,57 € si < 7 SA

(tarif métropole) 96,53 € si entre 7 et 9 SA

Tableau des prix (€) des médicaments délivrés pour une interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse pratiquée à partir de la sixième semaine de grossesse et jusqu'à la fin de la septième semaine de grossesse et du montant du sous-forfait médicament facturé par le médecin, la sage-femme ou le pharmacien ainsi que, le cas échéant, des honoraires de dispensation associés

Spécialités délivrées/PPTTC	Métropole	La Réunion	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Mayotte
Présentation/conditionnement	PPTTC	PPTTC	PPTTC	PPTTC	PPTTC	PPTTC
Mifépristone						
MIFEGYNE 200 mg, comprimé 3 plaquette de 1 comprimé Code CIP : 34009 365 134 7 1						
MIFEGYNE 600 mg, comprimé 1 plaquette de 1 comprimé Code CIP : 34009 300 421 6 8	70,61	89,25	94,62	93,42	93,42	96,03
MIFFEE 200 mg, comprimé 1 plaquette de 1 comprimé Code CIP : 34009 267 678 2 2						
Misoprostol						
GYMISO 200 microgrammes, comprimé 1 plaquette de 2 comprimés Code CIP : 34009 362 499 4 3						
MISOONE 400 microgrammes, comprimé sécable 1 plaquette thermoformée polyamide aluminium PVC-Aluminium de 1 comprimé(s) Code CIP : 34009 274 266 8 1	12,96	16,38	17,37	17,15	17,15	17,63
Total (€) du montant du sous forfait médicament à facturer par le pharmacien, le médecin ou la sage-femme dans le cas d'une interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse pratiquée à partir du début de la 6ème et jusqu'à la fin de la 7ème semaine de grossesse	96,53	122,01	129,36	127,72	127,72	131,29
Montant fixe de l'honoraire de dispensation à facturer en plus du sous forfait par le pharmacien	4	4	4	4	4	4
Total : sous forfait + honoraire	100,53	126,01	133,36	131,72	131,72	135,29

Tableau des prix (€) des médicaments délivrés pour une interruption volontaire de grossesse par voie médicamenteuse pratiquée avant la sixième semaine de grossesse et du montant du sous-forfait médicament facturé par le pharmacien ainsi que, le cas échéant, des honoraires de dispensation associés

Spécialités délivrées/PPTTC	Métropole	La Réunion	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Mayotte
Présentation	PPTTC	PPTTC	PPTTC	PPTTC	PPTTC	PPTTC
Mifépristone						
MIFEGYNE 200 mg, comprimé						

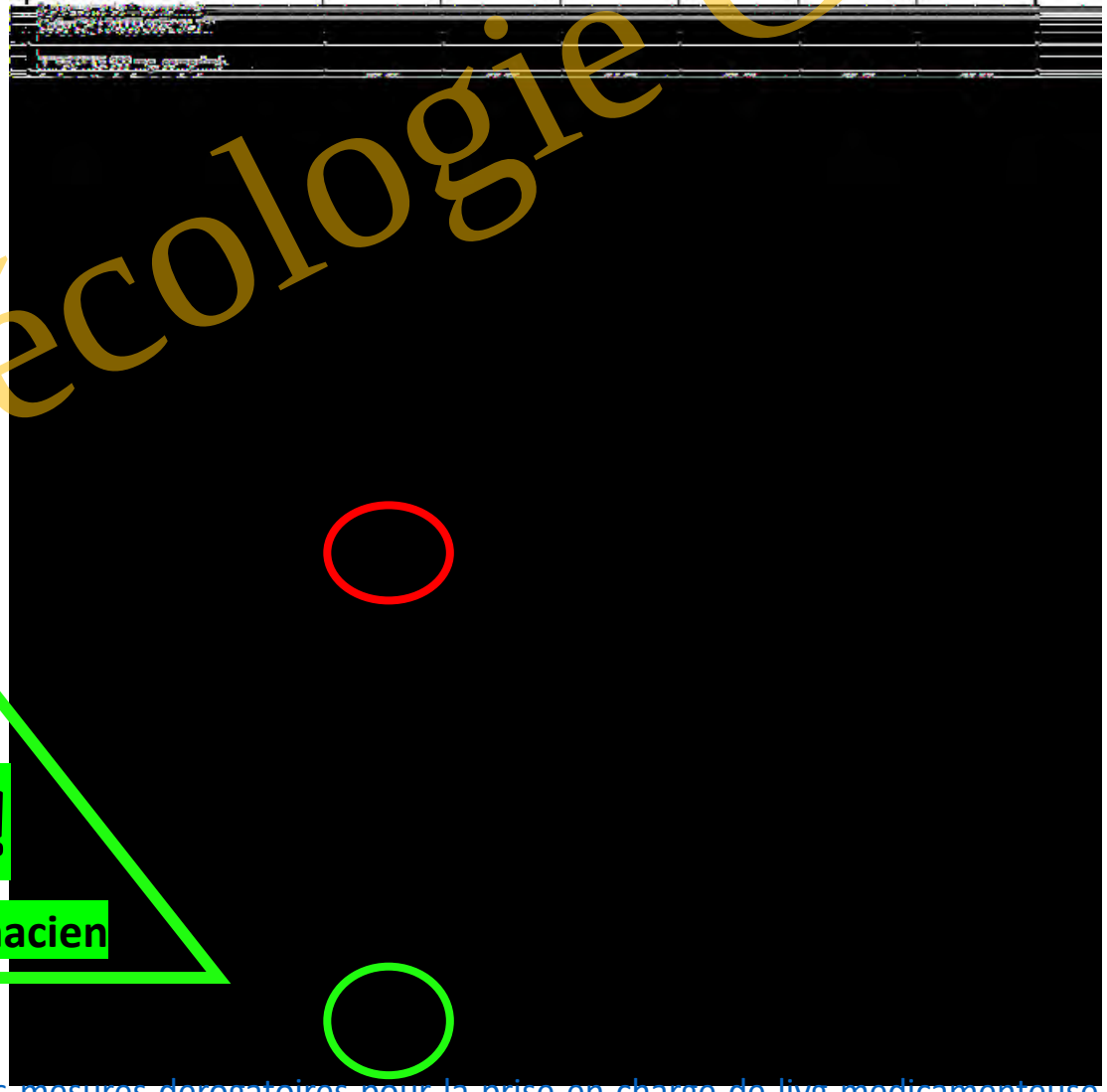

Collège de Gynécologie CVL

https://www.ameli.fr/pharmacien/actualites/covid-19-les-mesures-derogatoires-pour-la-prise-en-charge-de-livg-medicamenteuse

Pour conclure

Ces nouvelles reco HAS vont vers :

- Une simplification de la prise en charge pour les femmes
- Un élargissement du choix des méthodes, des lieux, du déroulement de l'IVG

Nous oeuvrons, chacun à notre niveau à les appliquer et les faire appliquer au plus tard fin septembre 2021, en relai de l'Arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire (Chapitre 5, article 12 et 13)

https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/6/1/SSAZ2116944A/jo/texte

Collège de Gynécologie CVL

Merci de votre attention

Collège de Gynécologie CVL